

## GUIDE FINANCIER DISTRICT DE COTE D'OR DE FOOTBALL - SAISON 2019/2020

## SOMMAIRE

A - COTISATIONS
B - LICENCES
C - FRAIS DIVERS
D - ABSENCE ou REPRESENTATION à L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT
E - PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT DES NOUVELLES PRATIQUES
F - DROITS D'ENGAGEMENTS PAR EQUIPE
G - RETRAIT D'ENGAGEMENT OU ENGAGEMENT TARDIF APRES DATE LIMITE
H - FORFAITS
I - AVERTISSEMENTS ET EXCLUSIONS
J - AMENDES DIVERSES
K - FMI
L - AMENDE POUR NON RESPECT DES OBLIGATIONS D'EQUIPES DE JEUNES
M- AMENDE INFRACTION AU STATUT DE L'ARBITRAGE
N - BAREME FRAIS D'ARBITRAGE
O - FRAIS DE DEPLACEMENT (Hors déplacement à une commission du District)
P - CAISSE DE PEREQUATION
Q - NOUVEAUX CLUBS
R - RELEVES DE COMPTE - MODALITE DE REGLEMENT

## A - COTISATIONS

Cotisation au District de Côte d'Or par club	5,00 €
Cotisation au District de Côte d'Or par membre CD	10,00 €

## B - LICENCES

<b>Droit fixe par licence :</b>	8,00 €
1/3 débité mi-octobre	
1/3 débité mi-janvier	
1/3 débité mi-avril	
Régularisation fin mai	
<b>Droit de mutation arbitres au club prenant :</b>	500,00 €
La somme de 500 € sera rétrocédée au dernier club quitté	

## C - FRAIS DIVERS

<b>Frais de dossier</b>	
Appel en District	85,00 €
Confirmation de réserves	30,00 €
Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match D1-D2-D3-D4 (Sauf Niv Bas 2ème ph)	12,00 €
Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match D1-D2-D3-D4 (Sauf Niv Bas 2ème ph)	20,00 €
Changement d'horaire ou date de 6 à 12 jours avant le match U18 D1-D2 et U15 D1-D2	12,00 €
Changement d'horaire ou date de moins de 6 jours avant le match U18 D1-D2 et U15 D1-D2	20,00 €
<b>Frais pédagogiques</b>	
Inscription d'un candidat à la formation d'arbitre	150,00 €

## D - ABSENCE ou REPRESENTATION à L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

<b>Club absent :</b>
- Amende égale au droit d'engagement de l'équipe seniors la plus élevée en District
- Amende égale au droit d'engagement de l'équipe jeunes la plus élevée en District pour les clubs n'ayant pas d'équipes seniors
<b>Club représenté :</b> Amende égale à 50% du montant de l'amende pour absence

E - PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT DES NOUVELLES PRATIQUES	
Ligue 1	3 000,00 €
Ligue 2	2 500,00 €
National (CN1)	2 000,00 €
CFA (CN2)	1 000,00 €
CFA 2 (CN3)	800,00 €

F - DROITS D'ENGAGEMENTS PAR EQUIPE		
Droits d'engagements Championnats et Critériums	Seniors Départemental 1	300,00 €
	Seniors Départemental 2	150,00 €
	Seniors Départemental 3	115,00 €
	Seniors Départemental 4	85,00 €
	U18 à 11	45,00 €
	U15 à 11	30,00 €
	U18, U18 F, U15, U15F, U13, U13F à 8	20,00 €
	U11	15,00 €
	Féminines Championnats Seniors	30,00 €
	Féminines Critérium Seniors	20,00 €
	Foot entreprise	90,00 €
	Futsal	60,00 €
	<b>Droit d'engagement Coupe Fernand Bachelard/Sport Comm</b>	

G - RETRAIT D'ENGAGEMENT OU ENGAGEMENT TARDIF APRES DATE LIMITE	
Seniors masculins	75,00 €
Jeunes et féminines	35,00 €

H - FORFAITS		
Forfaits généraux	Championnat Seniors	120,00 €
	Championnat U18 et U15 à 11	60,00 €
	Championnat U18, U15, U13 à 8	45,00 €
Forfaits simples	Forfait déclaré seniors et jeunes à 11	50,00 €
	Forfait non déclaré seniors et jeunes à 11	100,00 €
	Forfait déclaré jeunes à 8	30,00 €
	Forfait non déclaré jeunes à 8	60,00 €
Forfaits féminines seniors	Forfait général Championnat Seniors	45,00 €
	Forfait déclaré Championnat Seniors	10,00 €
	Forfait non déclaré Championnat Seniors	30,00 €
	Forfait général Critérium Seniors	0,00 €
	Forfait déclaré Critérium Seniors	0,00 €
	Forfait non déclaré Critérium Seniors	30,00 €
	Forfait déclaré coupe	0,00 €
	Forfait non déclaré coupe	30,00 €

I - AVERTISSEMENTS ET EXCLUSIONS	
1er avertissement	13,00 €
2ème avertissement	23,00 €
3ème avertissement	35,00 €
1ère exclusion	35,00 €
2ème exclusion	60,00 €
3ème exclusion	100,00 €
Sanctions supérieures à 3 matchs de suspension ferme	Plus 20,00 €

J - AMENDES DIVERSES	
Fraude sur identité (amende par joueur)	400,00 €
Joueur non licencié ou licencié dans un autre club porté sur une feuille de match	150,00 €
Joueur ayant participé à deux matchs la même journée	100,00 €
Joueur suspendu participant à une rencontre	100,00 €
Dirigeant suspendu officiant au cours d'un match	100,00 €
Refus d'un joueur de quitter le terrain	200,00 €
Refus d'un dirigeant ayant fonction officielle de quitter le terrain	200,00 €
Match arrêté en cours de partie suite à incidents - amende au club fautif	150,00 €
Abandon de terrain	110,00 €
Abandon de fonction officielle en cours de partie	50,00 €
Non envoi de rapport d'un dirigeant ou d'un joueur demandé par le District	80,00 €
Absence non motivée par écrit de toutes personnes convoquées devant une commission	55,00 €
Absence non motivée par écrit d'un arbitre convoqué devant une commission	55,00 €
Prélèvement sur le compte du club d'appartenance	
Ne présentant pas de licences catégories Foot Animation	10,00 €
Non envoi feuille de bilan ou présence foot animation	15,00 €
Absence non excusée foot animation à un plateau	15,00 €
Non envoi feuille de match	20,00 €
Non envoi feuille de défi jonglage U13, U15F	15,00 €
Non déclaration Educateur en Seniors Départemental 1 par match	20,00 €
Match déplacé sans l'accord du District	80,00 €
Refus d'arrêter le match de lever de rideau (match principal non joué)	38,00 €
Terrain déclaré impraticable sans raison valable (après visite)	76,00 €

K - FMI	
Absence de code	à partir de la 1ère récidive 16,00 €
Absence de tablette	à partir de la 1ère récidive 16,00 €
Absence de transmission	à partir de la 1ère récidive 36,00 €
Retard de transmission (dimanche avant minuit)	à partir de la 1ère récidive 16,00 €
Non envoi rapport d'échec	à partir de la 1ère récidive 36,00 €

L - AMENDE POUR NON RESPECT DES OBLIGATIONS D'EQUIPES DE JEUNES	
<b>1ère saison d'infraction :</b>	
• Départemental 1	120,00 €
• Départemental 2	70,00 €
• Départemental 3	60,00 €
<b>2ème saison d'infraction :</b>	
• Départemental 1	240,00 €
• Départemental 2	140,00 €
• Départemental 3	120,00 €
<b>3ème saison d'infraction et suivantes :</b>	
• Départemental 1	360,00 €
• Départemental 2	210,00 €
• Départemental 3	180,00 €

M - AMENDE INFRACTION AU STATUT DE L'ARBITRAGE	
<b>Par arbitre manquant la 1ère saison</b>	
- Départemental 1	120,00 €
- Autres divisions de District	40,00 €
<b>Par arbitre manquant les saisons suivantes</b>	
- 2ème année	amende x 2
- 3ème année	amende x 3
- 4ème année et suivantes	amende x 4

<b>N - BAREME FRAIS D'ARBITRAGE</b>	
<b>Indemnité kilométrique</b>	0,401 €/km
Départemental 1	mini 16 € - maxi 96,24 €
Départemental 2	mini 16 € - maxi 80,20 €
Départemental 3	mini 16 € - maxi 72,18 €
Départemental 4	mini 16 € - maxi 64,16 €
U18	mini 16 € - maxi 80,20 €
U15	mini 16 € - maxi 64,16 €
Foot Entreprise	mini 16 € - maxi 25,00 €
<b>Indemnité de match - Arbitre central</b>	
Seniors masculins	31,00 €
U18, U15 et féminines	26,00 €
<b>Indemnité de match - Arbitre assistant</b>	
Seniors masculins	24,00 €
U18, U15 et féminines	24,00 €
<b>Indemnité de match - Arbitrage futsal</b>	
Futsal - Championnat départemental	24,00 €
Futsal - Plateaux à 3 équipes	24,00 €
Futsal - Plateaux supérieurs à 3 équipes	46,00 €

<b>O - FRAIS DE DEPLACEMENT (Hors déplacement des membres aux commissions du District)</b>	
Remboursement frais km (Maximum 150 kms aller retour)	0,31 €/km
Déplacement inférieur à 20 kms aller/retour	6,00 €
Déplacement de 21 kms à 40 kms aller/retour	12,00 €
Pour les délégués et observateurs dans le cadre d'une compétition	0,401 €/km
	Mini 16 € - Maxi 48,12 €

<b>P - CAISSE DE PEREQUATION</b>	
<b>Déplacement</b>	
Seniors	2 € / km aller
U18 - U15 - U13	2 € / km aller
Féminines seniors et critérium	2 € / km aller

<b>Q - NOUVEAUX CLUBS</b>	
Affiliation club	450,00 €

<b>R - RELEVÉS DE COMPTE - MODALITÉ DE RÈGLEMENT</b>	
Relevé n°1 - à télécharger sur Footclubs la deuxième quinzaine du mois d'octobre	
Relevé n°2 - à télécharger sur Footclubs la deuxième quinzaine du mois de janvier	
Relevé n°3 - à télécharger sur Footclubs la deuxième quinzaine du mois d'avril	
Relevé n°4 - à télécharger sur Footclubs la deuxième quinzaine du mois de juin	
Les relevés de compte sont à régler dans les 15 jours suivant la date de parution.	
A défaut de respect de la date limite, le montant du solde sera majoré de 10 %.	
A défaut de paiement dans le mois suivant la notification, la majoration sera de 20 % et le club pourra être suspendu de ses droits jusqu'à règlement des sommes dues.	